

**PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE**  
Direction de la coordination et du management de l'action publique  
Bureau des procédures d'utilité publique  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Communes de Teillé et de Trans-sur-Erdre**

Par arrêté préfectoral n° 2016/ICPE/155 en date du \* août 2016, une enquête publique est ouverte en mairies de Teillé (siège de l'enquête) et de Trans-sur-Erdre (lieu d'enquête), **du vendredi 16 septembre 2016 à 9h00 au lundi 17 octobre 2016 à 12h00**, pendant une durée de 31 jours et demi consécutifs, portant sur la demande présentée par la SAS Eola Développement, dont le siège social est situé 120 rue Hoëdic à ligne (44850), en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien, dénommé « parc éolien citoyen Eolandes - Teillé », sur le territoire des communes de Teillé (quatre aérogénérateurs et un poste de livraison) et de Trans-sur-Erdre (un aérogénérateur).

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M. Guy FERREIRA DA SILVA, ingénieur divisionnaire de l'industrie des mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Mme Françoise BELIN, attachée principale de la ville de Nantes en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairies de Teillé et de Trans-sur-Erdre, aux dates et heures ci-après :

<b>vendredi 16 septembre 2016</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>mairie de Teillé</b>
<b>samedi 24 septembre 2016</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>mairie de Teillé</b>
<b>mardi 27 septembre 2016</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>mairie de Trans-sur-Erdre</b>
<b>mercredi 5 octobre 2016</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>mairie de Teillé</b>
<b>lundi 17 octobre 2016</b>	<b>de 9h00 à 12h00</b>	<b>mairie de Teillé</b>

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant en particulier l'étude d'impact, l'étude des dangers et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en mairies de Teillé et de Trans-sur-Erdre, aux jours et heures d'ouverture habituels des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie de Teillé (10 impasse des Jardins 44440 TEILLE).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr).

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique (direction de la coordination et du management de l'action publique – bureau des procédures d'utilité publique), dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairies de Teillé et de Trans-sur-Erdre, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SAS Eola Développement 120 rue Hoëdic - 44850 LIGNE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.